



## absence mention coût travaux voirie

Par **sykra**, le **06/05/2024** à **09:10**

Bonjour,

Suite à des travaux de voirie pour la construction de pistes cyclables, sur la commune.

Suite à un affichage public indiquant la durée (8 mois) et la nature des travaux ainsi que les entreprises participantes.

Je voudrais savoir si l'omission sur ce panneau du montant des travaux est normale ou si cette information est obligatoire. et aurait du être mentionnée ?

Par **amajuris**, le **06/05/2024** à **10:27**

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien :

[notice affichage travaux collectivité](#)

par contre, il n'est pas précisé de sanctions en cas de non respect de cette obligation.

salutations